



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE,
ASSISTANCE, HEBERGEMENT ET
LOCATION DU PROGICIEL ET DU
MATERIEL WISPER**

**DÉCISION N° AU-18-108
EN DATE DU 18 AVRIL 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30-I-3 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 6ème adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la maintenance, l'assistance, l'hébergement et la location du progiciel et du matériel Wisper ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Wisper de signer un contrat de maintenance, assistance, hébergement et location du progiciel et du matériel Wisper

D É C I D E

DE SIGNER avec la société WISPER – 6 rue Linus Carl Pauling 76130 Mont-Saint-Aignan, représentée par son Directeur, Monsieur Wilfried ALBERSDORFER, un contrat de maintenance et d'assistance ;

- A) Le montant annuel de ce contrat s'élève à 1725 Euros HT (mille sept cent vingt-cinq euros), pour une durée de 1 an reconductible 4 fois ;
- B) Les prestations complémentaires feront l'objet de bons de commande pour un maximum de 5 000 euros sur la durée totale du contrat.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de
l'administration municipale, des
ressources humaines, des
nouvelles technologies et des
affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER